

sont encore celles qu'il exprimait à la Chambre le 7 septembre dernier. Voici ce qu'il déclarait alors, page 400 du *hansard*, édition révisée:

Nous respectons beaucoup l'opinion de ces officiers hautement compétents et possédant une longue expérience militaire dans les diverses armes, comme nous respectons également celle de leurs subalternes. Le ministre de la Défense nationale a-t-il suivi les conseils des chefs de l'état-major? Il y a lieu de croire qu'il ne les a pas suivis entièrement, comme semble l'indiquer une dépêche parue dans le *Journal d'Ottawa*...

Et ainsi de suite. Un peu plus loin, il ajoute:

Que les chefs d'état-major nous disent si c'est l'insuffisance de nos effectifs de défense qu'ils ont signalée, l'insuffisance des fonds affectés à cette fin et la nécessité d'intensifier l'instruction militaire. A moins qu'on nous affirme le contraire, je crois que cette conclusion découle logiquement de ces rapports.

Ce n'est pas ainsi, à mon avis, que s'exerce le gouvernement constitutionnel selon la tradition britannique. Cette pratique traditionnelle veut que ce soit le Gouvernement qui détermine sa ligne de conduite et qui l'expose au Parlement. Si le Parlement n'est pas satisfait, il peut renvoyer le Gouvernement et s'en choisir un autre. Mais le Parlement n'a pas le pouvoir de faire en sorte que les chefs de l'état-major ou d'autres,—que les honorables députés de l'opposition qualifient parfois de bureaucrates,—rendent publics les conseils que le Gouvernement attend d'eux pour l'élaboration de sa politique.

On ne saurait trouver mauvais que les ministres responsables fournissent tous les renseignements possibles sur ce qu'ils se proposent de faire, sur ce qu'ils font, sur la manière de le faire, ainsi que des renseignements complets sur la façon dont est dépensé chaque dollar affecté à la défense nationale. Mais nous ne sommes pas prêts à accepter la demande du chef de l'opposition (M. Drew) d'instituer un comité devant lequel comparaitraient les chefs d'état-major et les autres conseillers militaires du Ministre afin de savoir d'eux si tous ou seulement quelques-uns de leurs avis ont été insérés dans le programme que le Ministre prend sur lui de soumettre au Parlement pour que celui-ci l'approuve ou le rejette.

Le chef de l'opposition a parlé d'inflation. Il s'inquiète,—comme nous d'ailleurs,—du sort de tous ceux qui possèdent des économies de quelque sorte provenant de pensions ou de revenus découlant d'obligations achetées au cours de la dernière guerre ou depuis lors. Au début de son discours cependant, l'honorable député a déclaré avec beaucoup d'instance que, dans le domaine de la politique internationale, nous devons laisser notre grand voisin du Sud battre la marche. C'est

peut-être discutable. Nous espérons, et jusqu'ici nos espoirs se sont réalisés, que les décisions définitives de nos puissants voisins du Sud sur le plan international seront telles que nous pourrions les accepter en raison de leur valeur intrinsèque et non pas simplement parce que les décisions viennent d'eux.

A nous d'examiner la valeur de ces décisions. A nous de les aborder au point de vue des intérêts du Canada et de nos responsabilités, non seulement envers nos voisins du Sud, mais envers la collectivité des hommes et des femmes libres du monde entier.

Mais qu'on le veuille ou non, les répercussions des décisions économiques prises sur notre continent se font profondément sentir en notre pays. Il n'est pas facile, même si la chose peut être à souhaiter, d'obtenir une plus grande certitude à cet égard. Il n'est jamais facile d'avoir la certitude de ce qui se produira dans le domaine économique au sein de notre population de quatorze à quinze millions d'âmes par suite de ce qui arrive dans un pays voisin au sud du nôtre et comptant 150 millions d'âmes. C'est pourquoi nous surveillons constamment les événements et estimons que ce n'est pas céder au découragement ni au désespoir que d'admettre que nous ne pouvons empêcher l'inflation d'atteindre un degré qui se rapproche de celui qui règne aux États-Unis. Autrement, il nous faudrait tenter d'entourer notre économie d'une enceinte impénétrable, ce que, dans les circonstances, la majorité de notre population n'accepterait pas.

A cet égard, que les députés se rappellent les discours qu'ils ont prononcés sur le contrôle du change et les autres formes de réglementation, lorsque nous avons jugé que dans l'intérêt de la stabilité de l'économie canadienne il était nécessaire de les maintenir, avant de nous accuser de trop retarder à recourir en ce moment à d'autres formes de réglementation non moins acceptables dans les circonstances actuelles.

C'est une question qui nous intéresse tous au plus haut point. Nous avons tous, j'en suis sûr, des défaillances de mémoire comme celles que je veux signaler chez les honorables vis-à-vis. Il se peut que notre façon de penser ne soit pas toujours strictement d'accord avec ce que nous avons prêché et ce que nous avons tenté de mettre en pratique par le passé. Je puis toutefois assurer à la Chambre que nous nous efforçons, de bonne foi et sans tenir compte d'aucune classe particulière ni d'intérêts particuliers, de faire pour la majorité de la population canadienne ce qui, à ses yeux, justifie la confiance qu'elle nous accorde encore en ces temps difficiles.

Nous pouvons nous tromper. Si la chose nous arrive, les honorables vis-à-vis ne manqueront pas de le signaler. Si nos erreurs